

January 27, 2022

To: All Pioneer Manor residents, families and substitute decision makers

Re: COVID-19 Update #97

We thank everyone for their continued support and would like to share the following updates:

COVID-19 Outbreak Status

The Home has identified an additional 20 positive cases of COVID-19 among residents and six cases among staff members following the most recent surveillance testing conducted on Monday, January 24. As of this afternoon, there are 62 active resident cases (11 symptomatic with self-limiting illness, two in hospital, and 51 asymptomatic) and 29 active staff cases. The next round of surveillance testing is scheduled for Monday, January 31. Results will be shared as information becomes available.

The Home continues to monitor all residents for signs and symptoms consistent with COVID-19 and conducts Infection Prevention and Control (IPAC) audits on a daily basis. The leadership team continues to meet daily with representatives from Public Health Sudbury & Districts, Ontario Health, Health Sciences North, and the Ministry of Long-Term Care with support from our Physicians.

Isolation Requirements

The Ontario government has reduced the isolation period to five (5) days for fully immunized individuals who test positive for COVID-19. However, Pioneer Manor falls under the category of a high-risk setting; therefore as per the new guidelines, any individual who attends Pioneer Manor, including essential caregivers, may not be granted access to the Home for ten (10) days from their last exposure, symptom onset, or diagnosis of a COVID-19 positive result. Caregivers and general visitors will continue to be permitted entry into the Home to visit residents receiving end of life care, regardless of isolation requirements.

Surveillance Testing

As per “COVID-19: Long-term care home surveillance testing and access to homes”, all individuals who enter the Home who have had a prior confirmed COVID-19 infection in the past 30 days are not to be retested during that 30-day period (beginning from the date of the positive confirmed test). This includes daily rapid antigen testing. A PCR test is required if a previously positive individual develops a new onset of signs or symptoms of COVID-19.

Mandatory COVID-19 Vaccination Requirements

The Minister’s Directive: Long-term care home COVID-19 immunization policy has been temporarily updated. Essential caregivers who have not received their third dose by January 28, 2022, have been granted a temporary extension and may still visit their loved one. A reminder that all visitors are to remain in the resident’s room. The length of the extension is unknown at this time and caregivers are encouraged to obtain their third dose as soon as they are eligible as the directive could change without notice.

COVID-19 Immunization Requirements for Essential Caregivers

Essential Caregivers who have received their <u>second</u> dose of an approved mRNA COVID-19 vaccine <u>on or before</u> October 7, 2021 :	-Must show proof of receiving their third dose COVID-19 vaccine by January 28, 2022* to be granted access into the Home. *temporary extension
Essential Caregivers who have received their <u>first</u> dose of an approved mRNA COVID-19 vaccine <u>on or before</u> December 20, 2021 :	-Must show proof of their second dose vaccine by February 21, 2022 to be granted access into the Home. -Must show proof of their third dose vaccine by May 23, 2022 to be granted access into the Home.

If a visitor refuses to disclose their vaccination status, they are considered unimmunized and denied entry into the Home. As mentioned above, caregivers and general visitors will continue to be permitted entry into the home to visit residents receiving end of life care, regardless of vaccination status.

As always, should you have any questions, please do not hesitate to contact us.

Sincerely,



Aaron Archibald
Director, Long-Term Care Services

c.c.: Councillor Geoff McCausland, Chair, Community Services Committee
Ed Archer, Chief Administrative Officer
Steve Jacques, General Manager, Community Development
Dr. Maurice St. Martin, Medical Director
Andrée Quesnel, Nicole Jacklin, Managers of Resident Care
Dianna Foster – Family Council
Maria Aprea – Resident Council

Le 27 janvier 2022

Objet : Quatre-vingt-dix-septième mise à jour sur la COVID-19

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leur famille et de leurs mandataires spéciaux

Nous remercions tout le monde de leur soutien continu. Cela dit, nous tenons à partager les mises à jour suivantes avec vous :

Mise à jour sur l'éclosion de COVID-19

Les plus récents tests de surveillance administrés le lundi 24 janvier ont permis au Manoir des pionniers d'identifier 20 autres cas positifs de COVID-19 chez les résidents et 6 autres cas chez les employés. Cet après-midi, nous comptons 62 cas actifs de COVID-19 chez les résidents (11 résidents présentent des symptômes, mais leur maladie se résorbera d'elle-même; 2 résidents sont à l'hôpital; 51 résidents sont asymptomatiques). Nous comptons aussi 29 cas actifs chez les employés. Les prochains tests de surveillance seront administrés le lundi 31 janvier. Les résultats seront partagés avec vous dès qu'ils seront disponibles.

Le foyer continue de surveiller tous les résidents pour tout signe et tout symptôme correspondant à la COVID-19 et de vérifier au quotidien le respect des pratiques de prévention et de contrôle des infections (PCI). L'équipe de direction continue de se réunir tous les jours avec les représentants de Santé publique Sudbury et districts, de Santé Ontario, de l'hôpital Horizon Santé-Nord et du ministère des Soins de longue durée avec le soutien de nos médecins.

Exigences en matière d'isolement

Le gouvernement ontarien a réduit la période d'isolement à cinq (5) jours pour les personnes entièrement immunisées qui obtiennent des résultats positifs à un test de COVID-19. Toutefois, le Manoir des pionniers tombe dans la catégorie des milieux à risque élevé. Par conséquent, conformément aux nouvelles directives, toute personne qui visite le Manoir de pionniers, y compris les personnes soignantes essentielles, se verra interdire l'accès au foyer pendant dix (10) jours suivant son exposition à la COVID-19, l'apparition des symptômes ou la réception du diagnostic de COVID-19. Les personnes soignantes et les visiteurs généraux continueront d'être autorisés à entrer dans le foyer pour y visiter un résident qui reçoit des soins de fin vie, quelles que soient les exigences en matière d'isolement.

Tests de surveillance

Conformément à la directive intitulée « COVID-19 : Tests de dépistage en foyers de soins de longue durée et accès aux foyers », toutes les personnes entrant dans le foyer qui ont reçu un diagnostic d'infection à la COVID-19 confirmé au cours des 30 derniers jours n'ont pas besoin de subir un test pendant la période de 30 jours suivant le diagnostic (à compter de la date de leurs résultats positifs). Cela comprend les tests antigéniques rapides quotidiens. Un nouveau test RCP sera requis si une personne ayant déjà eu un diagnostic positif commence à présenter de nouveaux signes ou symptômes de la COVID-19.

Vaccination obligatoire contre la COVID-19

La « Directive ministérielle : politique d'immunisation contre la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée » a été mise à jour temporairement. Les personnes soignantes essentielles qui n'ont pas reçu leur troisième dose avant le 28 janvier 2022 ont obtenu une prolongation temporaire et peuvent encore visiter leurs proches. Nous rappelons à tous les visiteurs qu'ils doivent demeurer dans la chambre du résident qu'ils visitent. La durée de la prolongation demeure incertaine pour l'instant et les personnes soignantes sont encouragées à obtenir leur troisième dose dès qu'elles y sont admissibles, puisque la directive pourrait changer sans préavis.

Exigences relatives à la vaccination contre la COVID-19 pour les personnes soignantes essentielles

Les personnes soignantes essentielles qui ont reçu leur deuxième dose d'un vaccin approuvé à base d'ARNm contre la COVID-19 le 7 octobre 2021 ou avant :

- doivent présenter une preuve d'avoir reçu leur troisième dose d'un vaccin contre la COVID-19 d'ici le 28 janvier 2022* afin de pouvoir entrer dans le foyer.

***prolongation temporaire**

Les personnes soignantes essentielles qui ont reçu leur première dose d'un vaccin approuvé à base d'ARNm contre la COVID-19 le 20 décembre 2021 ou avant :

- doivent présenter une preuve d'avoir reçu leur deuxième dose d'un vaccin contre la COVID-19 d'ici le 21 février 2022 afin de pouvoir entrer dans le foyer.

- doivent présenter une preuve d'avoir reçu leur troisième dose d'un vaccin contre la COVID-19 d'ici le 23 mai 2022 afin de pouvoir entrer dans le foyer.

Si un visiteur refuse de divulguer son statut d'immunisation, il sera considéré comme étant non immunisé et il lui sera interdit d'entrer dans le foyer. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les personnes soignantes et les visiteurs généraux seront tout de même autorisés à entrer dans le foyer s'ils visitent un résident qui reçoit des soins de fin vie, quel que soit leur statut d'immunisation.

Comme toujours, si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

Sincèrement,



Aaron Archibald
Directeur, Services de soins de longue durée

- c. c. Conseiller Geoff McCausland, président, Comité des services communautaires
Ed Archer, administrateur en chef
Steve Jacques, directeur général du Développement communautaire
D^r Maurice St. Martin, directeur médical
Andrée Quesnel et Nicole Jacklin, gestionnaires des soins aux résidents
Dianna Foster – Conseil des familles
Maria Aprea – Conseil des résidents